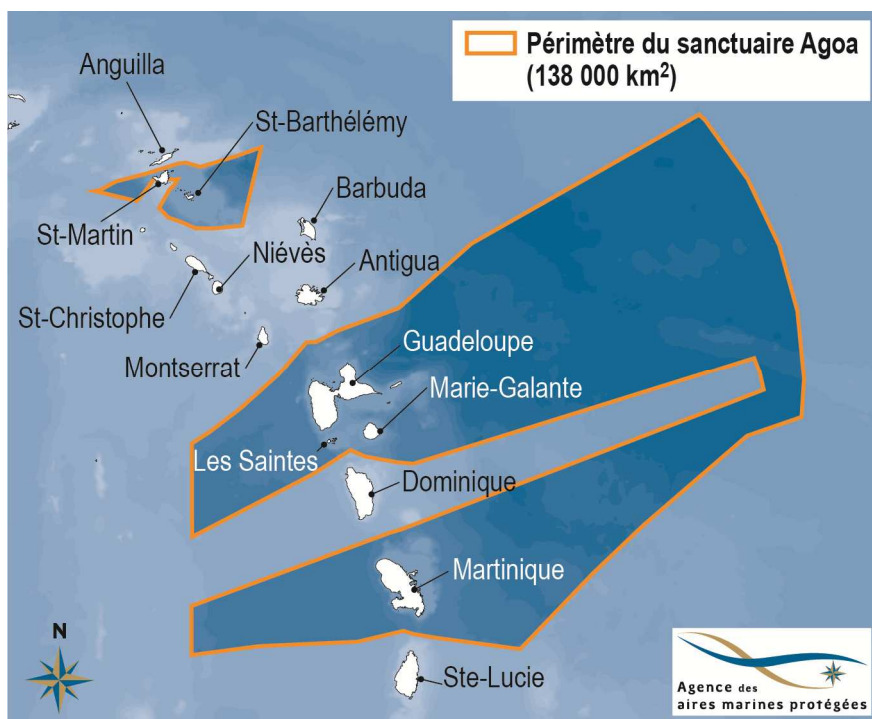


Communiqué de presse

Brest, le 25 octobre 2012

Le sanctuaire Agoa : une nouvelle aire marine protégée française et internationale est née

Créé en 2010 sur l'ensemble de la Zone économique exclusive des Antilles françaises, le sanctuaire Agoa dédié à la protection des mammifères marins vient d'être reconnu comme aire spécialement protégées d'importance caribéenne au titre de la convention internationale de mer régionale de Carthagène (1983)*. C'est Ferdy Louisy, président du Parc national de Guadeloupe et vice président de l'Agence des aires marines protégées qui a défendu la candidature du sanctuaire Agoa lors d'une des réunions techniques (SPAW) de la convention de Carthagène, organisée en République Dominicaine, du 23 octobre au 25 octobre. Ce nouveau statut permet au sanctuaire Agoa de devenir une aire marine protégée à la fois sur le plan international et national. C'est le second sanctuaire de mammifères marins (après Pelagos créé en Méditerranée) à entrer dans le champ de compétences de l'Agence des aires marines protégées**. La France affirme ainsi un rôle moteur et pionnier dans la protection des mammifères marins et de leurs habitats.



*Quatorze mers régionales font l'objet de conventions entre Etats riverains. Ces conventions sont dédiées à la préservation des milieux marins www.car-spaw-rac.org/

** Au sens de l'article R.334-2 du code de l'environnement, conformément à l'arrêté du 3 juin 2011 qui élargit les compétences de l'Agence des aires marines protégées sur de nouvelles catégories d'AMP.

Les perspectives

A travers cette reconnaissance, c'est l'importance du rôle des eaux antillaises dans le cycle de vie des mammifères marins qui est affirmé au plan régional. Grâce au soutien financier et technique de l'Agence des aires marines protégées et de la Convention de Carthagène, le sanctuaire Agoa travaille d'ores et déjà à développer la coopération par une politique de jumelage avec les sanctuaires existants ou en devenir dans la région et par la mise en œuvre de campagnes internationales de connaissance des mammifères marins.

La longue route

La reconnaissance du sanctuaire Agoa est l'aboutissement d'une dizaine d'années de mobilisation. Le projet a d'abord été porté par de nombreuses associations des Antilles françaises, puis appuyé et piloté par la DEAL de Martinique et de Guadeloupe. Depuis 2010, c'est l'Agence des aires marines protégées qui coordonne le projet en lien étroit avec les partenaires.

Le Sanctuaire Agoa et sa gestion



Sur 31 espèces de mammifères marins présentes dans les Caraïbes, 24 espèces sont présentes dans le sanctuaire Agoa (nom de la déesse de la mer dans la mythologie Amérindienne). On y rencontre aussi bien des cétacés à fanons (baleine à bosse ou rorquals) que des cétacés à dents (cachalot et diverses espèces de dauphins). Les baleines trouvent dans les eaux des Antilles des conditions propices à leur alimentation et leur reproduction.

Baleine à bosse. Crédit : laurent Bouveret/OMMAG

Le sanctuaire va permettre de renforcer la protection d'espèces emblématiques et hautement menacées, de veiller à une gestion durable de leurs habitats et d'assurer leur prise en compte dans le développement des activités humaines. Par ailleurs, conformément à la déclaration de création du sanctuaire Agoa d'octobre 2010, le plan de gestion s'articule autour de 8 orientations de gestion :

- 1 – *Etudier les activités anthropiques susceptibles de porter atteinte aux mammifères marins et à leurs habitats,*
- 2 – *Prévenir, réduire et combattre toutes les formes de pollution,*
- 3 – *Encourager la recherche scientifique,*
- 4 – *Faire connaître le sanctuaire Agoa, les mammifères marins et l'environnement marin,*
- 5 – *Faire respecter la déclaration*
- 6 – *Mettre en place un organe de gouvernance et de consultation,*
- 7 – *Faire reconnaître le sanctuaire Agoa au titre du protocole SPAW,*
- 8 – *Etablir une coopération régionale et internationale.*

Le plan de gestion complet est disponible sur www.aires-marines.fr